

## HONORAIRES DE TRANSACTION (à la charge de l'acquéreur) au 18 septembre 2024

Pour les mandats signés à compter du 18 septembre 2024 - TVA 20%

Immeuble à usage d'habitation ou terrain à bâtir	HONORAIRES TTC (calcul sur la base du prix net revenant au vendeur)
<b>Prix de vente net au vendeur</b>	<b>MANDAT</b>
jusqu'à 100 000 €	forfait 6000€
de 100 001 € à 150 000 €	5,25%
de 150 001 € à 200 000 €	5,00%
de 200 001 € à 250 000 €	4,75%
de 250 001 € à 300 000 €	4,55%
de 300 001 € à 350 000 €	4,45%
de 350 001 € à 400 000 €	4,40%
de 400 001 € à 450 000 €	4,35%
de 450 001 € à 500 000 €	4,30%
au-delà de 500 000 €	4,00%

Immeuble à usage professionnel ou commercial	jusqu'à 200 000 € forfait de 10 000 € H.T. soit 12 000 € T.T.C. au-delà de 200.000 € 5,5% H.T. soit 6,6% T.T.C.
Cession de droit au bail ou fonds de commerce	7,00% H.T. soit 8,4 % T.T.C. avec forfait minimum de 4 500 € H.T. soit 5 400 € T.T.C.

### HONORAIRES DE LOCATION

ZONE TENDUE (Angoulins, Aytré, Châtelailon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Lagord, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, La Rochelle, Salles-sur-Mer)

	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Honoraires de location (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)	10 € T.T.C par m <sup>2</sup> de surface habitable	10 € T.T.C par m <sup>2</sup> de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	3 € T.T.C par m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € T.T.C par m <sup>2</sup> de surface habitable

ZONE NON TENDUE (le reste du territoire)

	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Honoraires de location (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)	8 € T.T.C par m <sup>2</sup> de surface habitable	8 € T.T.C par m <sup>2</sup> de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	3 € T.T.C par m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € T.T.C par m <sup>2</sup> de surface habitable

### BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

20% H.T. du loyer annuel H.T à la charge du preneur soit 24% T.T.C

HONORAIRES ESTIMATION 180 € T.T.C. - HONORAIRES EXPERTISE SUR DEVIS